

Philippe FOLLIOT

Député du Tarn

Monsieur Jean-Michel BLANQUER

Ministre de l'Éducation nationale

Hôtel de Rochechouart

110 rue de Grenelle

75007 PARIS

Castres, le 22 septembre 2017

Monsieur le Ministre,

Mon attention a dernièrement été attirée par la Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc (FELCO) sur l'opportunité de faire avancer le dossier de l'enseignement des langues et cultures régionales.

Alors que l'article 75-1 de notre Constitution reconnaît le fait que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France », celui-ci ne peut être plus longtemps laissé en friche. Force est de constater que les langues régionales sont depuis longtemps le parent-pauvre de l'enseignement public, alors que depuis des années se succèdent des discours volontaristes sur la question.

Les professeurs et défenseurs de l'enseignement de ces langues déplorent l'absence de trajectoire claire en matière d'enseignement des langues régionales. Dès lors naît un sentiment d'incertitude et de précarité qui prévaut chez nombre de structures et de professeurs. Leurs principaux points de mécontentement sont issus de :

- la disproportion entre besoins d'enseignement et nombre de postes attribués ;
- l'impossibilité d'assurer la continuité de l'enseignement entre primaire, secondaire et supérieur ;
- la disparité des situations entre académies, certaines étant dotées d'une véritable politique de développement de ce type d'enseignement, d'autres n'ayant même pas de dispositifs de formation des maîtres et rechignant à appliquer certains textes réglementaires.

Pour y pallier, ce collectif propose que soit pensée une politique autonome et cohérente de promotion de l'enseignement des langues régionales et que l'intérêt cognitif et citoyen de leur apprentissage soit reconnu.

Les langues régionales constituent une richesse pour notre pays puisqu'elles participent à la définition de notre culture nationale. Le statut qu'occupe leur enseignement au sein de l'Éducation nationale doit donc être à la hauteur de cette dimension.

Vous remerciant par avance de la bienveillante attention dont vous voudrez porter à cette alerte, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Bien à vous

Philippe FOLLIOT



Député du Tarn

Philippe FOLLIOT

Député du Tarn

Madame Frédérique VIDAL

**Ministre de l'Enseignement supérieur, de la
Recherche et de l'Innovation**

Pavillon Boncourt

21 rue Descartes

75005 PARIS

Castres, le 22 septembre 2017

Madame la Ministre,

Mon attention a dernièrement été attirée par la Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc (FELCO) sur l'opportunité de faire avancer le dossier de l'enseignement des langues et cultures régionales.

Alors que l'article 75-1 de notre Constitution reconnaît le fait que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France », celui-ci ne peut être plus longtemps laissé en friche. Force est de constater que les langues régionales sont depuis longtemps le parent-pauvre de l'enseignement public, alors que depuis des années se succèdent des discours volontaristes sur la question.

Les professeurs et défenseurs de l'enseignement de ces langues déplorent l'absence de trajectoire claire en matière d'enseignement des langues régionales. Dès lors naît un sentiment d'incertitude et de précarité qui prévaut chez nombre de structures et de professeurs. Leurs principaux points de mécontentement sont issus de :

- la disproportion entre besoins d'enseignement et nombre de postes attribués ;
- l'impossibilité d'assurer la continuité de l'enseignement entre primaire, secondaire et supérieur ;
- la disparité des situations entre académies, certaines étant dotées d'une véritable politique de développement de ce type d'enseignement, d'autres n'ayant même pas de dispositifs de formation des maîtres et rechignant à appliquer certains textes réglementaires.

Pour y pallier, ce collectif propose que soit pensée une politique autonome et cohérente de promotion de l'enseignement des langues régionales et que l'intérêt cognitif et citoyen de leur apprentissage soit reconnu.

Les langues régionales constituent une richesse pour notre pays puisqu'elles participent à la définition de notre culture nationale. Le statut qu'occupe leur enseignement au sein de l'Education nationale doit donc être à la hauteur de cette dimension.

Vous remerciant par avance de la bienveillante attention dont vous voudrez porter à cette alerte, je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

See à vous

Philippe FOLLIOT



Député du Tarn